



Retrouvez toutes les informations sur le site de la commune :
<http://www.saint-angel.fr>

été 2011

Le mot du maire :

Récemment, le plan d'aménagement du bourg vous a été présenté. Il aura pour but d'améliorer considérablement le confort (réfection de l'assainissement), la sécurité des usagers et de mettre en valeur notre village. Le coût des travaux sera important, ils se réaliseront en plusieurs tranches (début du chantier en 2012). En attendant la réalisation de ces actions de long terme, nous poursuivons l'amélioration du cadre quotidien de la commune : aires de jeux, réfection des bâtiments communaux, aménagement du stade, voirie...

Le regroupement pédagogique Saint-Angel Mestes Valiergues devient pilote dans le département et revient à la semaine de 4 jours et demi. Notre école maintient ses effectifs et nous nous félicitons de la stabilité de l'équipe pédagogique.

Les associations de la commune fédèrent les habitants de notre village autour d'animations diverses ; je vous invite à participer nombreux à cette vie associative qui crée du lien social et de la solidarité.

Dans ce bulletin, vous trouverez des recommandations concernant votre environnement qu'il est important de respecter. Suite à la sécheresse printanière, je vous demanderai d'être particulièrement vigilants à votre consommation d'eau potable. Malgré les récentes pluies, les ressources ne se sont pas régénérées.

En conclusion, sachez que l'équipe municipale est à votre écoute pour répondre à vos questions et vous assurer un service de proximité.

Joël Pradel



Sommaire :

- Le Mot du Maire
- Les conseils municipaux
- Que s'est-il passé ?
- Associations
- Informations diverses
- Etat civil

Vote du compte administratif le 25 février

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget écoulé, soit l'exercice 2010.

Les résultats du budget 2010 de la commune sont :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 560 093,22 € Recettes : 803 646,81 €

Cette section dégage un excédent de **243 553,59 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 274 114,27 € Recettes : 217 374,34 €

Cette section présente un déficit de **56 736,93 €**

Programmes d'investissement réalisés en 2010

- aménagement des espaces publics : 9 403,15 € (1^{ère} tranche de jeux, panneaux de signalisation)
- achat de matériel : 21 964,22 € (motobineuse, saleuse, matériel scolaire, tables et bancs)
- aménagement des bâtiments communaux : 5 930,01 € (pose de carrelage dans le hall de la mairie, poteaux de bois pour le stade)
- voirie : 171 248,07 € (voie de Beaune et antenne des Moulinots)
- achat de biens : 17 546,45 € (terrain à côté de l'école, terrain à La Laubie)
- petit patrimoine rural : 2 880 € (réfection du mur à l'église)
- église réfectoire : 15 693,63 € (fin des travaux de réfection du réfectoire)
- salle de sport : 17 497,86 € (dernière tranche des travaux)

Les budgets annexes :

Les résultats du budget 2010 de l'eau potable sont :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 38 220,99 € Recettes : 43 707,17 € Excédent de fonctionnement : 5 486,18 €

Section d'investissement :

Dépenses : 37 582,10 € Recettes : 69 126,45 € Excédent d'investissement : 31 544,35

Les résultats du budget 2010 de l'assainissement sont :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 7 403,14 € Recettes : 13 025,59 € Excédent de fonctionnement : 5 622,45 €

Section d'investissement :

Dépenses : 175 294,01 € Recettes : 13 413,67 € Déficit d'investissement : 161 880,34 €

Ces dépenses correspondent aux travaux de la station d'épuration

Lotissement La Gane : pas d'opération, tous les lots sont vendus.

Lotissement Les Hortiers : il reste 2 lots à vendre.

Vote du Budget le 1^{er} Mars

Le budget principal de la commune est équilibré en section de fonctionnement à **991 105,47 €** en section d'investissement à **814 325,41 €**

Les programmes de travaux sont :

- achat de biens : 125 000 € (achat maison rue de la Gouttade)
- aménagement espaces publics : 37 800 € (jeux : 2^{ème} tranche, columbarium, réserve incendie à Lestrade, forêt)
- éclairage public : 52 704 € (route Meymac-Chaveroche et rue des Clidières)
- achat de matériel : 18 500 € (achat de bancs, complément vaisselle salle polyvalente, école numérique, logiciel mairie, radiateurs résidence, matériel scolaire, petit matériel pour le garage municipal)
- réhabilitation de bâtiments communaux : 269 562 € (vestiaires du stade, rénovation salle polyvalente, hall d'entrée de la mairie, travaux à l'école, chauffage mairie, toiture de la maison rue neuve, appartement résidence St Martin)
- voirie : 250 000 € (route du Murat et route du Bouchaud)
- petit patrimoine rural : 5 000 € (mur du cimetière)
- travaux à l'église (avant projet) : 10 000 €
- études du Plan d'aménagement du Bourg : 27 000 €



Les principales recettes sont constituées du FCTVA (tva récupérée sur les travaux réalisés en 2009) 75 300 € des subventions, du virement de la section de fonctionnement, soit 88 592,87 € et du produit des ventes de terrains, soit 18 500 €

Le budget du service de l'assainissement est équilibré en section de fonctionnement à **91 793,80 €** et en section d'investissement à **708 083,70 €**

Les travaux d'investissement correspondent aux travaux de la station d'épuration et à la 1^{ère} tranche des travaux d'assainissement au lotissement du Pont Granger. Un emprunt de 200 000 € est inscrit au budget.

Le budget du service de l'eau potable est équilibré en section de fonctionnement à **180 559,98 €** et en section d'investissement à **181 155,45 €** (pour régler en partie le déficit de la section d'investissement de 2010 de 146 942,24 €)

Le budget du lotissement des Hortiers est équilibré à **221 324,52 €** (déficit reporté de 2010 : 182 041,91 € et remboursement au budget principal de 95 487,05 €)

A cette séance, les taux d'imposition des quatre taxes directes locales ont été fixés :

- taxe d'habitation : 11,78%,
- taxe foncière sur les propriétés bâties: 11,81%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 83,38%
- Cotisation foncière des entreprises : 27,44%

2011 est l'année de mise en oeuvre effective de la réforme de la fiscalité locale initiée en 2010.

Les axes principaux de cette réforme sont:

- Pour les professionnels, la suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement par la « Contribution économique territoriale »
- Pour les particuliers, la redistribution des impôts directs locaux entre les collectivités territoriales (commune, département et région)

- La mise en place de nouveaux mécanismes de compensation et de garantie individuelle de ressources.

Concrètement, le département de la Corrèze abandonne sa part de fiscalité sur la taxe d'habitation au profit de la commune et le département et la région abandonnent aussi leurs parts de fiscalité sur le foncier non bâti au profit de la commune.

Les administrés découvriront un avis d'imposition qui présentera des taux d'imposition très différents de 2010. Un impôt peut augmenter pour des raisons autres qu'une augmentation du taux ; il peut s'agir d'une revalorisation des bases d'imposition. Cette évolution ne constitue en aucun cas une augmentation des impôts votée par le conseil municipal. Ce recalcul des taux est effectué automatiquement par les services de l'Etat, la commune n'intervient en rien dans son élaboration.

La commune de St ANGEL perçoit donc:

- La CFE (contribution foncière des entreprises) dont elle a voté le taux : 27,44%
- La totalité de la part TH (taxe d'habitation) de la commune, soit 5 % (taux de 2010) et totalité du département, soit 6,39% + part de frais de gestion (qui revenait à l'Etat de 0,39%)
- La totalité de la part TFNB (taxe foncière non bâtie) soit 79,52 % taux de 2010 et part de frais de gestion qui revenait à l'Etat de 3,86%
- la totalité de la part TFB (taxe foncière sur le bâti) soit 11,81% taux identique à 2010

Le produit fiscal attendu en 2011 est évalué à **327 246 euros** (taxe d'habitation : 88 244 €; taxe foncière sur le bâti : 62 050 €; taxe foncière sur le non bâti : 33 852 €; cotisation foncière des entreprises : 143 100 €).

Participation annuelle de la commune aux déchetteries intercommunales de Meymac et d'Ussel: 15 351,90 € soit 21,90€ par habitant.

Compte rendu des conseils municipaux

Le Maire a recruté Sébastien Delpit comme **agent temporaire** du 1^{er} décembre au 30 mars 2011.

Convention de mise à disposition de services conclue entre le Syndicat de la Diège et la Commune : Cette convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition du service Equipements Collectifs du Syndicat de la Diège (les travaux d'équipements collectifs et d'infrastructures, la création de lotissements d'habitation, les travaux d'assainissement, les travaux d'équipements sportif, socio-éducatif et culturel) au profit de la commune.

Les agents du service Equipements Collectifs du Syndicat de la Diège seront mis à la disposition des collectivités sous la responsabilité du maire de la collectivité pour la période d'élaboration et de réalisation de leur projet.

Les modalités financières sont les suivantes :

- une cotisation fixe annuelle de 20 € au km de longueur de voirie communale, soit 619 €
- une participation variable selon le projet :
 - pourcentage minoré de 3% des travaux sur une opération simple
 - pourcentage de 6 % sur des opérations complexes
 - assistance à maîtrise d'ouvrage 1%

Le conseil municipal décide de bénéficier de ce nouveau service, la convention est conclue pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximale de 3 ans.

Création d'un relais crèche : Afin de soutenir la professionnalisation du métier d'assistante maternelle et d'offrir aux parents un service de meilleure qualité, les élus de la Haute Corrèze ont souhaité créer le relais accueil petite enfance itinérant (RAPEI).

La commune d'Ussel assurera la gestion du projet. La participation financière de la commune (après la prise en compte de la participation de la CAF et de la MSA) sera de 666 € pour l'année 2011.

Les missions du RAPEI sont les suivantes :

- animer un lieu où assistants maternels, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- organiser un lieu d'information et d'accès au droit pour les parents, les assistants maternels
- exercer un rôle de médiation
- contribuer à la professionnalisation des assistants maternels
- créer et développer les relations avec un réseau de partenaires

Des ateliers seront organisés sur des sites extérieurs où pourront se rencontrer les assistantes maternelles et les parents.

Sylvette Audy et Marie-Line Farges sont les représentantes de la commune.

La 1^{ère} rencontre aura lieu le vendredi 7 octobre de 9h 30 à 11h 30 dans la salle de la mairie, puis tous les premiers vendredis du mois.

Participation de la commune pour un voyage à Paris concernant les enfants scolarisés à Mestes

Programme d'actions 2011 en forêt communale : Le programme d'actions défini par l'ONF est le suivant :

- construction d'une piste de débardage aux Amonts, pour une opération estimée à 6 000 €HT avec une subvention à hauteur de 60% du montant HT.
- fourniture et mise en place de plaques émaillées pour une opération estimée à 1 200 €HT

Le conseil municipal décide de reconduire l'ouverture des livrets jeunes à La Poste pour les enfants nés en 2010 d'un montant de 30,50 €

Validation du tableau de classement des voies communales : A ce jour, la longueur de la voirie communale est de 30,961 km. Le tableau récapitulatif des voies communales accompagné d'une carte réalisée par la Direction départementale des territoires représente désormais une longueur de 48,360 km.

Station Sport Nature Haute-Corrèze : Ce projet est porté par le Haute-Corrèze Kayak Club, en collaboration avec le Conseil Général, les Communautés de communes d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, le Pays d'Eygurande et de Bugeat-Sornac, et Millevaches au cœur.

Le conseil municipal juge la participation financière excessive. En 2011: 2049 € 2012 : 2501 € 2013 : 2090 € et 2014 : 1473 € Le conseil municipal, dans sa majorité, n'a pas souhaité participer au financement de ce projet.

Maison située 5 chemin des soupirs : location ou vente

M. Luc Eyer et Mme Nathalie Chevallier souhaitent louer la maison située 5 chemin des soupirs, dont la commune est propriétaire depuis le début de l'année. Le conseil municipal décide de louer la maison aux intéressés désignés ci-dessus pour un loyer mensuel de 250 €/mois à compter du 1^{er} juin pour une durée de cinq mois. Il s'engage par ailleurs, à vendre la maison à M. Luc Eyer et Mme Nathalie Chevallier pour un montant de 95 000 €

Emploi saisonnier : Le maire a recruté un agent saisonnier, Benoît Monteltagaud, pour la période juillet-août. La charge de travail (tonte des pelouses, entretien des fleurs,...) est plus importante durant cette période.

Déclaration de vacance d'emploi et création de poste : Il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles) au 1^{er} septembre 2011 car Marianne Millet, employée à l'école, a réussi son concours d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles).

Validation du marché de voirie : La commission d'appel d'offres, réunie le 25 mai, a retenu la proposition de RMCL pour la somme de 184 968,20 €HT. (route du Bouchaud et route de Murat)

Un avenant de 25 102 €HT a été signé avec RMCL pour permettre des travaux supplémentaires, afin de réaliser la réfection complète de la route du Bouchaud.

Vente de parcelles de terrain à la zone artisanale des Roches : Le projet définitif de division foncière à la zone des Roches a été présenté. La parcelle cadastrée BC n° 160 est divisée en 3 lots :

- parcelle a : 27a 23ca, sera achetée par M. Vidovic, au prix de 0,40 €/m²
- parcelle b : 30a 48ca, sera achetée par M. Monteltagaud, au prix de 0,40 €/m²
- parcelle c : 1ha 54a 01ca, restant à la commune

Révision du loyer du bureau de poste au 1^{er} juillet 2011

Le nouveau loyer s'élève à 1 555,84 €/par an.

Participation Ecole de Musique : Des habitants de la commune (12 jeunes, 2 adultes) suivent des cours de musique à l'Ecole Intercommunale de musique Haute-Corrèze, et celle-ci sollicite une subvention de la commune de St Angel, qui s'élève à 164 €/par élève. Le conseil municipal décide de participer pour les jeunes, soit à hauteur de 1 968 €



Fonctionnement et organisation à la rentrée

A partir de la rentrée 2011, les élèves du RPI St-Angel, Mestes, Valiergues auront classe le mercredi matin. La garderie fonctionnera le matin à partir de 7h15, le soir jusqu'à 18h15 et le mercredi jusqu'à 12h30.

Les effectifs prévisionnels à la rentrée de septembre 2011 sont maintenus : 65 élèves à l'école de St Angel et 43 élèves à l'école de Mestes.

Que s'est-il passé ?

Le plan d'aménagement du bourg de Saint Angel, élaboré par le bureau d'études COLIBRIS a fait l'objet d'une présentation publique en mairie le 28 juin.

Celui-ci a pris en compte les remarques faites par le conseil municipal, notamment en ce qui concerne le trafic routier dans la traverse du Bourg. Des aménagements simples, pratiques, faciles à entretenir, redonnant une place aux piétons et créant des places de stationnement devant les commerces et les habitations de la grande rue ont été proposés.

La municipalité souhaite réaliser ces travaux dans les plus brefs délais. Pour toute information, les plans sont consultables en mairie.

Fête de fin d'année de l'école du 25 juin

Comme chaque dernier samedi de juin, l'Association Sportive et Culturelle du RPI de Saint-Angel, Mestes et Valiergues avait convié tous les parents d'élèves et amis à la fête des écoles. Exposition des travaux d'élèves, troc des livres, découverte des jeux de société avec l'aimable participation de l'association « chamboul'tout », il y avait de quoi s'occuper en attendant le goûter et surtout le « clou » de l'après-midi : le « pestacle » ! Voilà une bien belle façon de conclure une année scolaire, qui donne à chacun l'occasion de se retrouver autour des valeurs de l'école.

**Opération kits "économie d'eau" financé par le Conseil général**

Vendredi 8 avril une cinquantaine de personnes des cantons d'Ussel est et ouest se sont réunies à la salle polyvalente de St Angel pour écouter les informations sur les économies d'eau potable, véritable enjeu pour l'avenir de nos ressources en eau. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore, des kits « économie d'eau » sont à retirer à la mairie (cela concerne aussi les résidences secondaires).

Règlement d'utilisation des points propres :

Le tri et la collecte des déchets sont l'affaire de tous. Devant les actes multiples d'incivilité, le fonctionnement actuel est remis en cause. Il faut impérativement : **respecter la destination des déchets dans les containers appropriés** ; par exemple : les containers du Sirtom sont réservés uniquement aux ordures ménagères et le coin « déchets verts » route de Chaveroye est réservé uniquement pour les tontes de pelouse et taille de haies. **Il ne faut rien déposer d'autre** (appareil ménager, plastique, meubles ...).

Ces consignes doivent être respectées, sinon des plaintes seront déposées auprès de la gendarmerie.

Les déchetteries de Meymac et Ussel sont gratuites pour les habitants de Saint Angel.

Informations diverses**Sécheresse : l'eau, une denrée précieuse**

Restrictions : l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 concernant tout le département est affiché en Mairie

Pêche : En raison du niveau très bas des cours d'eau en Corrèze et sur demande du Président de la Fédération de pêche, le Préfet a pris un arrêté pour décider des restrictions jusqu'au 11 septembre.

Réglementation pour la déclaration préalable

La déclaration préalable est un acte administratif nécessaire dans les cas suivants :

- toute nouvelle construction dont la surface hors œuvre brute (SHOB) est supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²
- tout agrandissement dont la SHOB est supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²
- une transformation de plus de 10m² de SHOB en SHON (Surface hors œuvre nette)
- les travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant
- les changements de destination avec ou sans travaux
- les murs de plus de 2m de hauteur au-dessus du sol
- les piscines non couvertes dont le bassin est inférieur ou égal à 100m². Si elles sont couvertes, la couverture, fixe ou non, doit être à moins de 1.80m du sol
- les châssis et serres de moins de 2000m² au sol et d'une hauteur au-dessus du sol comprise entre 1.80m et 4m
- certains ouvrages de production d'électricité solaire installés au sol

Bibliobus :

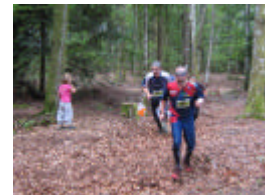
La bibliothèque départementale de prêt (BDP) organise un dépôt de livres dans les communes via le bibliobus. Livres, CD, DVD sont en dépôt à la mairie et peuvent être empruntés gratuitement. Le choix peut être fait par Internet avant le passage du bibliobus.

Inauguration de la nouvelle station d'épuration le 24 septembre à 11h.

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 4 août au 27 août. Une permanence sera assurée les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 10h à 12h.

Du côté des associations

Course d'orientation : jeudi 14 juillet, la commune de Saint-Angel a accueilli la finale des championnats de France de Moyenne distance de course d'orientation organisée par la Fédération Française de Course d'Orientation, au lieu dit "Le bois des Pères" . 1100 participants ont pris le départ des différentes courses à la recherche des balises dispersées dans les bois. Les bénévoles du Comité d'Animation de la commune ont œuvré pour la réussite de cette manifestation.



Les Liserons : De septembre à juin, tous les jeudis après-midi salle de la mairie pour des activités ludiques et culturelles, Thés dansants les dimanches, sorties et convivialité. Contact J. Truant 05 55 96 10 47

Carrefour des arts et du patrimoine organise les visites du prieuré commentées par Diane Aidans toute l'année.

Comité d'animation saint angéolois : Contact 06 04 42 09 66 (B.Guidon) ou 06 07 62 19 63 (D. Monteil)

Club de gym : à partir de septembre, séances les lundis soirs.

Renseignements : V.Moulinoux 05 55 72 16 03



Ecole mixte de foot de Saint - Angel : Une école de football mixte fonctionne à St Angel tous les mercredis pour les enfants âgés de 5 à 10 ans. L'école démarrera début septembre. Renseignements et inscriptions : 06 73 39 90 04 ou au stade les mercredis après-midi.

Foot masculin : Deux équipes : Equipe A monte en 2^{ème} division, équipe B en 4^{ème} division. Les entraînements commenceront le 2 août, les lundi, mercredi et vendredi à 19 h. Contact : 06 73 39 90 04

Foot féminin : Entraînements et compétitions. Contact H. De Roo (café tabac) 05 55 96 18 07

Les vieilles calandres organisent des expositions de voitures anciennes. Contact L. Coiffard 05 55 72 25 54

Association sportive et culturelle du RPI (parents d'élèves) : les informations se trouvent sur le site <http://representants.rpi19.over-blog.com>. Les parents d'élèves organisent plusieurs manifestations afin de rassembler enfants et familles et aider à l'organisation de sorties et voyages pédagogiques durant l'année scolaire.

Chevaliers de Ventadour : 4^{ème} Fête Médiévale les 6 et 7 Août 2011 du samedi à 14h jusqu'au dimanche 20h. Au programme: troupe médiévale, groupe danses et musiques, le stand de lévriers, musique médiévale, personnages surprenants, artisans, jeux pour les enfants. Repas médiévaux le samedi soir et le dimanche midi, taverne, crêperie et boutique des Chevaliers de Ventadour.

Amicale des pompiers remercie toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation et participé au méchoui dansant du 13 juillet.

ASL (Amicale Sport et Loisirs) : Fédérant toutes les associations saint - angéoloises, l'ASL organise la foire aux fruits de mer et aux vins les 3 et 4 décembre 2011.

A cette occasion, un concours de photos sera organisé sur les catégories Patrimoine et Nature et Paysages de la Haute-Corrèze. Trois photos de format 14,5 x 21 seront à déposer à la mairie de St Angel, fin novembre, et, un jury déterminera les gagnants.

La salle des fêtes de Saint-Angel sera fermée du 25 septembre au 10 novembre 2011 pour travaux

Manifestations à venir

Juillet et Août : visite du Prieuré tous les mercredis et samedis à 18h, gratuit pour les habitants de St Angel.

Samedi 6 et dimanche 7 août : Fête médiévale au Prieuré organisée par les Chevaliers de Ventadour. Spectacles, Restauration, buvettes. Contact 06 75 51 95 38

Lundi 15 août : Fête de la moisson organisée par le comité d'animation: Trépigneuse à cheval, exposition de photos d'école anciennes à la salle de la mairie, repas tête de veau à midi. Contact 06 04 42 09 66 (B.Guidon) ou 06 07 62 19 63 (D. Monteil)

Du dimanche 14 août au 26 août : Organisée par Daniel Dubois. Exposition de photos « Saint-Angel : 100 ans d'écoles » à la mairie tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Lundi 15 août de 10h à 18h « Partez à la recherche de vos ancêtres » avec l'Aide de l'association généalogique de Tulle (genatulle@9online.fr)

Mercredi 31 août à 21h : Visite nocturne du Prieuré avec projection de photos du patrimoine de l'église.

Samedi et dimanche 3 et 4 septembre : Fête patronale de la St Gaudens organisée par le comité d'animation : course à pied, concours de quilles, défilé de vélos fleuris, fête foraine, samedi soir repas farcidures petit salé, orchestre. Renseignements : 06 04 42 09 66 (B.Guidon) ou 06 07 62 19 63 (D. Monteil)

Samedi 17 septembre : Journée du patrimoine. Visite commentée du Prieuré à 11h, balade découverte archéologique l'après-midi.

Vendredi 11 novembre : Fête de la châtaigne, du boudin et de la pomme organisée par le comité d'animation.

Samedi et dimanche 3 et 4 décembre : Foire aux fruits de mer et aux vins organisée par l'ASL et Marché de Noël

Etat civil

Naissances :

Clara Métadier, le 05/04/2011

Kylian Ribeiro, le 30/05/2011

Lou, Jeanne Bezaud- -Soulet, le 06/06/2011

Sasha, Iris Lainé, le 05/07/2011

Mariages :

Michel Pereira et Céline Géraudie, le 18/06/2011

Décès :

Jeannine Gagnaire, née Chabosy le 22/04/2011

Lucien Couturas, le 17/06/2011

Claude Moussour, le 29/06/2011

Daniel Larivière, le 04/07/2011

Henry Guergne, le 18/07/2011